

Compte-rendu
Réunion de Conseil Municipal
Lundi 3 Octobre 2016 à 19h00

Présents : MORAZIN R - LERAY M. - LEBRET L. - DUREY N. - HIGNET M. - AUDRAN L.-
PERON V.- LETOURNEL C. - COUDRAIS R. - POULY A. - CORVOISIER J - LARCHER E. –
Absents excusés : Mr CHAUDAGNE Michel a donné pouvoir à Mr MORAZIN Roger
Mr KERGOURLAY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme DUREY Nadia
Mr LEMOINE Patrick a donné pouvoir à Mr LERAY Michel
Mme AUDRAN Laëtitia a été élu secrétaire.

I – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 Août 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 29 Août 2016.

II - Réception de la Société Vents d'Oc pour information sur les possibilités d'un projet éolien.

Consécutivement à réception et audition de l'exposé de la Société Vents d'Oc pour information sur les possibilités d'un projet éolien, Monsieur le Maire propose de prendre une décision en séance de Conseil Municipal du 7 Novembre 2016.

III – Vote des subventions – Année 2016.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Animation – Culture s'est réunie ce jour 3 Octobre 2016 à 18h00 afin d'étudier le dossier subvention.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet du vote des subventions pour l'année 2016.

Propositions 2016

Compte	Bénéficiaires	Montant 2016	
Associations Communales			
6574	ACCA - LA CHAPELLE-BOUËXIC	180,00 €	+ 250 € : subvention exceptionnelle
	au titre de la lutte contre les nuisibles	150,00 €	
	Amicale Laïque	180,00 €	
	Amicale Laïque : activités scolaires	3 819 €	19 € x 201 élèves
	Anciens combattants	180,00 €	
	Club cyclotourisme	180 € + 650 € = 830,00 €	
	Club de football	180,00 €	
	Club de football (Aide au championnat pour 2 équipes)	400,00 €	
	Club détente gymnastique féminine	180,00 €	
	Zumba	180,00 €	
	Ecole de VTT	1 823,00 €	
	Club du 3° Age	180,00 €	
	Les Flèches Chapelloises (Club VTT)	180,00 €	
	Comité des Fêtes (animation communale)	1180 € + 3 500 € = 4 680,00 €	
	Comité des Fêtes	180,00 €	

	Famille Rurale : Travaux Manuels	180,00 €	
	Famille Rurale : Yoga	180,00 €	
	Bouexic animation	1 490,00 €	
Associations Cantonales			
	Amicale Sapeurs Pompiers Maure	110,00 €	
	Association FNATH	45 €	
	Amicale du Personnel	60 €	
Collèges canton			
	Collège du Querpon	0 €	aucun voyage
	Ecole Ste Marie	19 €	19€ x 1 élève
	Collège Ste Marie	190 €	19 € x 10 élèves
Autres			
	Association de soins palliatifs – Bain de Bretagne	100,00 €	
	Secours catholique Maure	60,00 €	
	IME Les Ajoncs d'Or – MONTFORT	38,00 €	19 € X 2 élèves
	Reves de Clown	100,00 €	
	TOTAL GLOBAL	16 144,00 €	

Après en avoir procédé au vote dont les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12
- Pouvoir : 3
- Pour : 15 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote les subventions désignées ci-dessus.

IV- Travaux salle-polyvalente suite à sinistre incendie :

- **compte-rendu de la commission d'expertise du 16 septembre 2016.**
- **validation consultation selon la procédure adaptée et analyse des offres complémentaires.**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du compte-rendu de la commission d'expertise du 16 septembre 2016 suite au sinistre incendie s'étant déroulé dans la nuit du 17 au 18 novembre 2014.

D'autre part, Mr le Maire informe le Conseil Municipal des résultats de la consultation selon la procédure adaptée relative aux travaux de reconstruction de la salle-polyvalente suite à sinistre incendie et aux différentes réunions de la commission d'ouverture des plis :

- lot n°1 : charpente bois : Ets TOURNEUX – 5 allée Joseph Cugnot – ZA de la Briquetterie – 35 500 VITRÉ : 13 319,91 € HT soit 15 983,89 € TTC.
- lot n°2 : menuiseries extérieures – miroiterie – fermetures : Menuiserie Miroiterie Gueroise – 4,

rue du Clos du Breil – 56 380 GUER : 23 094,72 € HT soit 27 713,66 € TTC.

- lot n°3 : menuiseries intérieures : Entreprise MONVOISIN : ZA de la Corbière 35 580 GOVEN : 31 449,15 € HT soit 37 738,98 € TTC.
- lot n°4 : cloisonnement – plâtrerie – isolation : Ets FRANGEUL - Le Plat d'Or – 35 330 LA CHAPELLE-BOUËXIC : 12 100, 00 € HT soit 14 520,00 € TTC.
- lot n°5 : plafonds suspendus : Ets BREL – Bd Côtes du Nord – 35 133 LECOUSSE : 10 784,74 € HT soit 12 941,69 € TTC.
- lot n°6 : peinture : Ets PENIGUEL – 4, rue Cawiezel 35 480 MESSAC : 4 555,25 € HT soit 5466,30 € TTC.
- lot n°7 : électricité : SARL CAILLOT- POTIN – 3, rue Louis Delourmel – ZA du Hil – 35230 NOYAL- CHATILLON : 23 484,00 € HT soit 28 180,80 € TTC.
- lot n°8 : VMC : SARL AIRV – ZA la Massue – rue Edouard Branly – 35 170 BRUZ 3 406, 36 € HT soit 4 087,67 € TTC.

Soit un total marché de : 122 194,13 € HT soit 146 632,99 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12
- Pouvoir : 3
- Pour : 15 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les résultats de la consultation selon la procédure adaptée tels que désignés ci-dessus.
- Donne tous pouvoirs à Mr le Maire ou l'Adjoint délégué concernant la procédure suite à la commission d'expertise du 16 septembre 2016 et donne également tous pouvoirs à Mr le Maire ou l'Adjoint délégué concernant la signature du marché désigné ci-dessus relatif aux travaux de reconstruction de la salle polyvalente suite à sinistre incendie.

V- Travaux construction salle multisports : avant-projet définitif.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avant-projet définitif inhérent aux travaux de construction de la salle multisports proposé par le Cabinet GUMIAUX et GOMBEAU- Architecte – domicilié la Grannelais – 35 310 BRÉAL-SOUS-MONTFORT comme suit :

APD : Estimation détaillée :

Lots	€uro HT	€uro TTC
Gros oeuvre- VRD	173 000,00 €	207 600,00 €
Halle en architecture textile (718 m2)	278 500,00 €	334 200,00 €
Charpente - couverture	39 800,00 €	47 760,00 €
Menuiserie – Doublage -Plafond suspendu	62 600,00 €	75 120,00 €
Electricité – chauffage - Ventilation	44 000,00 €	52 800,00 €
Plomberie - Sanitaire	13 800,00 €	16 560,00 €
Revêtements de sol	18 300,00 €	21 960,00 €
Sol et équipements sportifs	53 000,00 €	63 600,00 €
Peinture	7 500,00 €	9 000,00 €
TOTAL TRAVAUX	690 500,00 €	828 600,00 €
Options et variantes	€uro HT	€uro TTC
Plus-value pour le remplacement des luminaires fluo par des luminaires led (aire de jeu)	10 000,00 €	12 000,00 €
Plus-value pour l'installation d'un panneau d'affichage multisports (aire de jeu)	2 000,00 €	2 400,00 €

Soit un montant total de 702 000,00 € HT soit 843 000,00 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de l'avant-projet définitif désigné ci-dessus.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12
- Pouvoir : 3
- Pour : 15 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention:0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avant-projet définitif inhérent aux travaux de construction de la salle multisports.

VI - Devis SAUR.

Il est décidé de surseoir à cette question.

VII - Devis nettoyage haute pression : murs de l'école et auvent Mairie.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis présenté par l'Entreprise Brocéliande Nettoyage domiciliée 7, rue de Bonneval – 56 800 AUGAN concernant le lavage haute pression des

murs de l'école et des murs à côté de la Mairie pour un montant global de 360,00 € TTC.
Mr le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après avoir procédé au vote à main-levée dont les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12
- Pouvoir : 3
- Pour : 15 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis désigné ci-dessus.

VIII- Ancienne boulangerie : vente bâtiment.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente les locaux de l'ancienne boulangerie et de faire une annonce publique préalablement à toute vente définitive.

Après avoir procédé au vote à main-levée dont les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12
- Pouvoir : 3
- Pour 15 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la vente de l'ancienne boulangerie avec information publique.
- Autorise Mr le Maire ou l'Adjoint délégué à négocier cette vente.

IX- Vente de la parcelle cadastrée section ZR n°531 pour 24 m2.

Préalablement à cette vente, Mr le Maire propose d'arrêter définitivement le prix de vente au m2, soit 15 € TTC le m2 de terrain constructible.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et avoir procédé au vote à main-levée dont les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12
- Pouvoir : 3
- Pour : 14 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 1

Le Conseil Municipal, à la majorité :

- Décide de fixer le prix de vente du terrain constructible à 15 € TTC.

X - Renouveaulement du CUI (Contrat Unique d'Insertion) de Mr BOUGAULT Didier – Services techniques.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 5 Octobre 2015 décidant d'embaucher en CUI (Contrat Unique d'Insertion) Mr BOUGAULT Didier domicilié « La Bigotais » en CAMPEL en tant qu'agent des services techniques à hauteur de 28 heures par semaine du 13 Octobre 2015 au 12 Octobre 2016 pour une durée d'un an renouvelable.

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison du développement de la Commune, il serait judicieux de renouveler le CUI (Contrat Unique d'Insertion) de Mr BOUGAULT Didier pour la période du 13 Octobre 2016 au 12 Octobre 2017.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12
- Pouvoir : 3
- Pour : 15 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au renouvellement de l'embauche en CUI (Contrat Unique d'Insertion) de Mr BOUGAULT Didier domicilié « La Bigotais » en CAMPEL en tant qu'agent des services techniques à hauteur de 28 heures par semaine à compter du 13 Octobre 2016 pour une durée d'un an.

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer les pièces inhérentes à cette embauche.

XI- Création d'un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe non permanent : Mme LEJOP Maryvonne.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision d'inscrire Mme BOUGEARD Nadia : adjoint technique territorial de deuxième classe domiciliée « Granville » en LA CHAPELLE-BOUEXIC à la formation organisée par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) domicilié 1, avenue de Tizé – 35236 THORIGNE-FOUILLARD, intitulée « savoirs de base – module de niveau 1 - ; cette formation se déroulant du 9 Septembre 2016 au 7 Juillet 2017, dans un premier temps, à raison d'une journée par semaine sauf vacances scolaires.

Monsieur le Maire spécifie dans ce cadre qu'il y aurait lieu de créer un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe non permanent afin d'assurer le remplacement de Mme BOUGEARD Nadia lors de ses jours de formation à hauteur de 7h00/35^{ième} à compter du 9 septembre 2016 jusqu'au 8 Juillet 2017.

Monsieur le Maire propose d'embaucher sur ce poste Mme LEJOP Maryvonne domiciliée « La Jaunais » en MERNEL (Ille et Vilaine).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12
- Pouvoir : 3

- Pour : 15 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de créer un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe non permanent et d'embaucher Mme LEJOP Maryvonne à compter du 9 Septembre 2016, pour une durée de 10 mois, à hauteur de 7h00/35^{ième}.

XII - Délibération pour intégration voirie DGF :

- Les Champs Toussiers
- Eco-quartier « Le Pont-es-Frères »
- Rue des Vaults
- Rue du Cimetière
- Rue du Coudray

Mr le Maire, propose d'intégrer les voies suivantes dans le cadre des bases de calcul de la DGF (Dotation, Globale de Fonctionnement) :

- Les Champs Toussiers : 591 ml
- Eco-quartier « Le Pont-es-Frères » : 185 ml
- Rue des Vaults : 78 ml
- Rue du Cimetière : 68 ml
- Rue du Coudray : 86 ml

soit un total de 1008 mètres linéaires,

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée dont les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants:12
- Pouvoir : 3
- Pour : 15 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'intégrer les voies désignées ci-dessus dans le calcul de la DGF.

XIII - Travaux modernisation Voirie – Le Coudray.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal le devis proposé par la Société COLAS d'un montant de 5 055,00 € HT concernant la modernisation du chemin communal du Coudray.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote dont les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12
- Pouvoir : 3

- Pour : 15 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis désigné ci-dessus.

XIV - Décision modificative.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération modificative afin de procéder au règlement de différentes dépenses :

- Dépenses :

- compte 6688 : indemnité de réaménagement prêt
Crédit agricole : 6 732,00 €
- compte 673 : taxe d'aménagement : 548,00 €
- compte 673 : annulation titres sur exercices antérieurs : 3 073,00 €
- soit au total : + 10 353,00 €
- compte 023 : virement à la section d'investissement : - 10 353,00 €

- Recettes :

- compte 1641 : emprunt en cours : + 10 353,00 €
- compte 021 : virement de la section de fonctionnement : - 10 353,00 €

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée dont les résultats ont été les suivants :

- nombre de votants : 12
- pouvoirs : 3
- pour : 15 dont 3 pouvoirs
- contre : 0
- abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la décision modificative désignée ci-dessus.

Le 10 Octobre 2016
Le Maire
Roger MORAZIN